



Arrêté temporaire n°24-AT-0584
Portant réglementation du stationnement

RUE JEAN MONARD

Objet : Assemblée
Générale

Interdiction de
stationnement

Le 30 novembre 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Considérant la demande du Club des Cyclotouristes, représenté par Monsieur Michel Mongellaz,

Considérant que l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Départemental des Cyclos Aixoïses rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 30/11/2024 RUE JEAN MONARD,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 30/11/2024 de 10h00 à 19h30, le stationnement des véhicules est interdit RUE JEAN MONARD sur les 25 emplacements les plus à l'Est du parking du Théâtre de verdure. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux participants à l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet**.

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Le Club Cyclotouristes
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation

Arrêté N° 24-AT-0584
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 22 octobre 2024



Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL

Arrêté N° 24-AT-0584
2/2